

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 13/26-0320.01

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Fabienne BLANC-TAILLEUR et Monsieur Jean-Yves MONNERET ont été nommés secrétaires de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean-Maurice MATHELET, Jean-Yves MONNERET, Giuseppe PAVIGLIANITI, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE, Maelie BARBIER.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 16 mars 2026

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame Françoise CROUSAZ, maire, indique conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Elle rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Pour la commune de Salins-Fontaine, le nombre de conseillers municipaux s'élève à 19. Le pourcentage de 30% donne un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

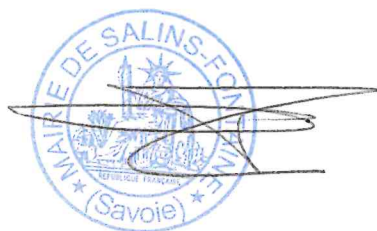
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** la création de deux postes d'adjoints au maire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Les Secrétaires de séance,
Fabienne BLANC-TAILLEUR & Jean-Yves MONNERET.



The image shows two handwritten signatures in black ink, corresponding to the secretaries of the meeting mentioned in the text above.